

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Conseil municipal du lundi 5 octobre 2020**

**Les élus du Conseil Municipal de Mérignac se sont réunis hier soir. Malgré un contexte sanitaire compliqué, le Conseil a marqué le point de départ de deux grands projets : le commissariat du centre-ville et la Maison de la nature.**

**Covid, le point à Mérignac**

Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, a ouvert le conseil municipal par un point sur la situation sanitaire à Mérignac. Il n'y a pas eu de nouvelles fermetures de classes dans les écoles de la Ville au cours des deux dernières semaines. En revanche, un service municipal (une partie des agents de la direction de l'éducation) situé à l'Hôtel de ville a dû être placé en télétravail du fait de plusieurs cas positifs.

Alain Anziani a rappelé le soutien apporté aux entreprises par Bordeaux Métropole qu'il souhaite « sur mesure » et adapté aux besoins des acteurs économiques. Sur le volet culturel, le Pin Galant reste fermé jusqu'en janvier. La direction du Krakatoa envisage dans les semaines à venir une programmation en jauge limitée et adaptée. Comme de nombreux cinémas, le Mérignac Ciné a dû fermer ses portes du 15 mars au 22 août et connaît depuis une reprise d'activité difficile. Afin de soutenir cet équipement la Ville de Mérignac a décidé l'exonération des loyers pour le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre. Afin d'inciter les habitants à fréquenter le Mérignac Ciné, un événement en collaboration avec la Ville est à l'étude.

Enfin, la Ville de Mérignac a créé dès avril 2020 un fonds de soutien aux associations permettant aux structures impactées par la crise de bénéficier d'aides exceptionnelles. Une enveloppe totale de 400 000€ est ainsi allouée aux associations mérignacaises en difficulté. La Ville maintient également le niveau des subventions.

**Le projet du commissariat est lancé**

Situé sur la place Charles de Gaulle, le commissariat de Mérignac va être entièrement réhabilité. Pour ce faire, les élus ont voté un échange foncier entre la Ville et l'Etat. Ce projet abritera un commissariat divisionnaire, la Direction Zonale au Recrutement et à la Formation de la Police Nationale (DZRFNP), un accueil, des bureaux ainsi qu'un centre de supervision urbaine pour les besoins de la police municipale. Il sera situé en lieu et place de l'actuel commissariat qui restera en fonction tout le temps des travaux. Ce nouveau commissariat, très attendu, concrétise la collaboration entre police nationale et police municipale. Le cabinet

d'architecture Demathieu & Bard a été déclaré lauréat lors du jury qui s'est tenu en février dernier.

Alain Anziani a rappelé qu'assurer la sécurité des habitants est une priorité. Plusieurs objectifs sont fixés pour cette nouvelle mandature : recruter de nouveaux policiers municipaux (aujourd'hui la Ville compte 24 agents, le but serait d'atteindre un effectif de 33 agents d'ici quelque mois), mettre en place une brigade de nuit, renforcer la vidéosurveillance.

### **Acquisition du bâtiment pour créer la Maison de la nature**

Le Conseil municipal a voté l'acquisition de la parcelle et du bâtiment, rue Jean Veyri, où sera installée la Maison de la Nature (2,4 M€). Lieu d'animations, d'informations et d'innovation, ce bâtiment de 2200 m<sup>2</sup> est immergé dans la nature, entouré d'un espace vert de 8000 m<sup>2</sup> et doté d'une mare. Autre avantage, il jouxte le parc du Château.

La future Maison de la nature aura pour vocation de devenir un centre de sensibilisation et d'initiation à l'environnement (accueil de publics scolaires, expositions hors et dans les murs, ateliers d'initiation à la permaculture, conférences...), ainsi qu'un lieu ressource pour les acteurs locaux de la transition écologique (accueil d'associations et start-ups, promotion des mobilités douces avec la Maison du vélo, accueil de permanences infos énergie...).

**Contact presse :** Virginie Bougant, 05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 – [v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)